

RÈGLEMENTS EN VIGUEUR AUX JARDINS COMMUNAUTAIRES



LES RASSEMBLEMENTS SONT STRICTEMENT INTERDITS.



DISTANCIATION SOCIALE DE 2 MÈTRES OBLIGATOIRE EN TOUT TEMPS.



AUCUN PROCHE OU AMI N'EST AUTORISÉ À SE RENDRE DANS LE JARDIN EN L'ABSENCE DU RESPONSABLE DU LOT.



LE LAVAGE DES MAINS EST OBLIGATOIRE À L'ARRIVÉE ET AU DÉPART DU JARDIN.



UNE SEULE PERSONNE À LA FOIS DANS LE CABANON.



DÉSINFECTION OBLIGATOIRE DES ROBINETS DU CABANON AVANT ET APRÈS USAGE.



MERCI DE RAPPORTER VOS DÉCHETS ET VOTRE RECYCLAGE (AUTRES QUE VÉGÉTAUX) À LA MAISON.



DÉSINFECTION OBLIGATOIRE DES OUTILS DE JARDINAGE COMMUNS AVANT ET APRÈS UTILISATION. CHAQUE JARDINIER DEVRAIT IDÉALEMENT APPORTER SES PROPRES OUTILS.



ACCÈS INTERDIT AUX PERSONNES PRÉSENTANT DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19 OU QUI SONT EN ISOLEMENT.



NETTOYAGE OBLIGATOIRE DU PISTOLET ET DE LA POIGNÉE DU ROBINET AVANT ET APRÈS UTILISATION AVEC LES LINGETTES DÉSINFECTANTES. SVP RAPPORTEZ LES LINGETTES UTILISÉES À LA MAISON.



IL EST SUGGÉRÉ DE SE PROCURER SON PROPRE ARROSOIR ET DE LE GARDER DANS SON JARDIN.



POUR LIMITER LE NOMBRE DE PERSONNES SUR LE SITE, LES JARDINIERS RETRAITÉS SONT INVITÉS À VISITER LEUR POTAGER DANS LA JOURNÉE POUR PERMETTRE AUX JARDINIERS TRAVAILLEURS DE S'Y RENDRE EN FIN DE JOURNÉE OU EN SOIRÉE.

Merci de votre collaboration et bon jardinage!

